

# **COMPTE RENDU**

## **DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU VENDREDI 30 NOVEMBRE 2012**

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mmes et MM. les Conseillers le 24 novembre 2012. Mmes et MM. les Conseillers sont invités à se rendre à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 30 novembre 2012 à 19 heures.

#### **ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU 26 OCTOBRE 2012**

**QUESTIONS FINANCIERES**  
**QUESTIONS SCOLAIRES**  
**URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**  
**PERSONNEL**  
**TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**  
**INTERCOMMUNALITE**  
**ASSOCIATIONS**  
**QUESTIONS DIVERSES**  
**INFORMATIONS DIVERSES**  
**PROCHAINE REUNION**

**PRESENTS** : MM. BARREAUD, GAUD, MMES VRILLAUD, GUIBERTEAU, MM. MOREAU, TAUNAY, BOURRIER, MMES GUILLOT, BODIN, NEVEUR, M DE GRAILLY.

**ABSENTS EXCUSES** : M LIRONCOURT, MME LUCAZEAU (pouvoir à MME NEVEUR), M DAVID (pouvoir à MME GUILLOT)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. GAUD Jean

---

#### **I. APPROBATION DU PV DU 26 OCTOBRE 2012**

Il est approuvé à l'unanimité après les observations et remarques suivantes :

- Mme GUIBERTEAU signale qu'au chapitre III (SIVOS page 3 paragraphe 2), il est question de la désignation des délégués des parents d'élèves et non pas des membres du bureau de l'association des parents d'élèves.
- M. BARREAUD précise, concernant le compte rendu de la réunion de la Commission Charente, page 3, chapitre IV, 1<sup>er</sup> paragraphe, que le bilan d'exploitation du site est en hausse de 50 %, et non pas 30.

#### **II. QUESTIONS FINANCIERES**

1) Budget « décorations de Noël »:

Mesdames VRILLAUD et GUIBERTEAU sont chargées de s'occuper de cette question.

2) Tarif des photocopies couleur:

Le Conseil Municipal approuve les tarifs ci-après correspondants au double de celui appliqué pour les photocopies noir et blanc :

A4	0.50 €
A4 R-V	0.70 €
A3	0.80 €
A3 R-V	1.20 €

3) Proposition de crédits par la Banque postale :

Le Conseil Municipal prend note de l'offre de ligne de trésorerie et de prêts à moyen / long terme.

4)- Virements de crédits N° 5 :

M. le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2012 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Entretien de bâtiments			61522	1500
Entretien de matériel roulant			61551	400
Autres frais divers			6188	1000
Honoraires			6226	350
Voyages et déplacements			6251	150
Autres services extérieurs			6288	1000
Taxes foncières			63512	100
Energie – Electricité	60612	600		
Fêtes et cérémonies	6232	400		
Publications	6237	1500		
Cotisations aux Assédic	6454	300		
Versement au FNC du SFT	6456	300		
Médecine du travail	6475	500		
Indemnités	6531	400		
Entretien de terrains	61521	500		
<b>TOTAUX</b>		<b>4500</b>		<b>4500</b>

Le Conseil approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

### III. SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS)

#### 1) Conseil d'école : compte rendu de la réunion du 22 novembre.

Il est présenté au Conseil Municipal par Mme NEVEUR.

Principaux points à retenir :

- Présentation des nouveaux délégués des parents d'élèves ainsi que de l'activité de l'Association des Parents d'Elèves et ses rapports tendus avec les enseignants et la municipalité.
- Rappel du règlement intérieur de l'école
- Réalisation de divers travaux aux locaux scolaires et acquisition de tables et chaises
- Effectifs pour la prochaine rentrée.

#### 2) Dispositions prises pour le pont de l'Ascension :

La décision de compenser ce jour férié (10 mai 2013) appartiendra aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale en lien avec les établissements.

#### 3) Association des Maires de France : inquiétude des maires sur l'impact financier et le calendrier de la réforme :

Le Conseil Municipal exprime sa vive inquiétude sur les conséquences de cette réforme qui impacterait sérieusement les finances communales au niveau des frais de personnel en raison de l'obligation d'embauche d'agents spécialisés.

### IV. URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT

#### 1) La Charente :

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

##### a) Bilan financier 2012 de la base nautique:

Le résultat est en hausse de 50% et le gérant envisage la réfection de la cabane d'exploitation.

##### b) Bilan du suivi sanitaire 2012 des eaux de baignade :

Les diverses analyses effectuées de juin à août concluent à une eau de bonne qualité, conforme au classement européen.

##### c) Redevance et appontement du bateau "Kalou":

Le litige a été réglé à l'amiable

#### 2) Environnement : Angélique des Estuaires (réunion du 21 novembre) :

M GAUD rend compte de cette réunion au cours de laquelle d'éminents scientifiques ont expliqué leur travail d'inventaire et les moyens de protéger cette plante.

### V. PERSONNEL

1) Attribution de chèques "Cadeaux" au personnel :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution de chèques "CADEAUX" au personnel. Coût = 574 €.

2) Réunion le 12 décembre sur les risques professionnels :

Mme GUIBERTEAU et M SIMMONET y participeront.

## **VI. TRAVAUX - VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX**

1) Point sur les travaux réalisés, en cours et à prévoir :

- Installations de bancs en pierre devant la mairie et l'école, rue des Armateurs
- Réfection de la toiture de l'école
- Elagage des tilleuls
- Installation des illuminations de fin d'année
- Ramassage des feuilles mortes
- Peintures routières à St James et le bourg

2) Reprise des concessions perpétuelles en l'état d'abandon (5<sup>ème</sup> série : 2009/2012) :

a) Le Conseil Municipal, après avoir entendu lecture du rapport de Mme GUIBERTEAU, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la commune de cent quarante et une concessions perpétuelles dans le cimetière communal, dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article R 361-21 du Code des Communes, donnant aux communes la faculté de reprendre ces concessions.

**Vu** le décret du 23 prairial an XII sur les sépultures et l'ordonnance du 6 décembre 1843.

**Vu** le Code des Communes.

Considérant que les concessions dont il s'agit sont bien en état d'abandon, ledit état constaté dans les conditions prévues par l'article R 361-22 du Code des Communes :

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions en leurs noms et au nom de leurs successeurs de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Délibère :

**Article 1er :** Le Maire est autorisé à reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, les cent quarante et une concessions indiquées en état d'abandon, dans le procès-verbal dressé le 13 novembre 2012.

**Article 2 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

b) Par ailleurs, il est décidé de créer un passage entre le cimetière actuel et son éventuelle future extension.

c) Concessions reprises conservées par la Commune :

Le Maire propose que huit concessions sur les cent quarante et une reprises, présentant un intérêt architectural particulier pour le patrimoine de la commune, soient conservées, réparées et entretenues par la commune.

Il s'agit des concessions suivantes : III B 7, V A 1, V A 2, VI E 12, VI F 6, VI F 19, VII B 7 et VII C 9.

Par ailleurs, le Maire indique que les concessions VII E 15 et VII E 16 font l'objet d'un rachat assorti de conditions qui figureront dans la convention qui sera signée avec l'acquéreur des parcelles.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reprise et l'entretien des huit concessions par la commune ainsi que le rachat des concessions citées ci-dessus et conditionné par une convention.

3) Compte rendu de la visite de conformité de la Salle polyvalente du mardi 20 novembre :

M MOREAU rend compte de cette réunion : les blocs autonomes de sécurité sont à remplacer et la sécurité gaz est à vérifier.

4) Destruction d'une barrière par un transporteur rue des Armateurs :

Un règlement à l'amiable des dégâts doit intervenir. Coût du sinistre : 316.94 €

## **VII. INTERCOMMUNALITE**

### 1) Communauté de Communes :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la :

- Nouvelle organisation de la collecte des déchets ménagers pour 2013.
- Réunion Parents-Enfants organisée par la CdC et la CAF : 22 novembre à Saint Porchaire – Thème : le développement de l'enfant et l'intérêt du jeu.

### 2) Villages de Pierres & d'eau : compte rendu de l'Assemblée générale du lundi 19 novembre à La Rochelle :

M GAUD (qui était accompagné de Mme VRILLAUD) rend compte de cette réunion au cours de laquelle la promotion touristique des communes bénéficiaires du label a été confirmée. Un bilan des actions menées cette année a été dressé.

### 3) Saintonge romane :

Le compte rendu de la réunion du 23 novembre est présenté par M GAUD. Les dossiers examinés ne concernaient pas la commune de Port d'Envaux et il a été signalé que le Syndicat de Pays dispose d'une enveloppe de 800 000 € encore non utilisés, au titre du programme Leader

### 4) Syndicat des Eaux : réunion du Comité syndical lundi 29 octobre 2012 :

M MOREAU rend compte de cette réunion.

### 5) Commission Jeunesse : la réunion aura lieu le mercredi 12 décembre à 18 h 30.

## **VIII. ASSOCIATIONS**

Mme GUIBERTEAU donne les comptes rendus des

<b><u>1) Manifestations passées</u></b>	
ECHAPPEE BELLE : Bal Country	28 octobre
APPE : Loto du Basket	18 novembre
TRIAL CLUB : Assemblée générale	23 novembre
APE : Marché de l'Avent	25 novembre

<b><u>2) Manifestations à venir</u></b>	
TELETHON	9 décembre
CLUB PECHE : Assemblée générale	11 décembre
REUNION JEUNESSE	12 décembre
LES TRESORS DE CHARLOTTE : Christmas Art	16 décembre
CLUB L'AUTOMNE : Repas de Noël	16 décembre
NOEL DE L'ECOLE	20 décembre
NOEL DU BASKET	22 décembre

### 3) Autorisation donnée aux associations pour des travaux réalisés par celles-ci dans les bâtiments communaux.

Une convention devra intervenir afin de préciser leurs conditions de réalisation.

## **IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**

- 1) **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : mise au point de la liste « remplaçants ».
- 2) Synthèse des propositions des Etats Généraux du Sénat (19 septembre).
- 3) Organisation de la communauté de brigades de Saintes - rationalisation des envois interservices ;
- 4) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (17 octobre 2012 - Centre Bourg).
- 5) Problèmes sanitaires concernant les équidés.

## **X. PROCHAINE RÉUNION**

JEUDI 20 DECEMBRE 2012 à 18H30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.